

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

exercice: 14

Présents : 10

Votants: 12

Séance du 15 avril 2022 à 9 heures 00

L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 07 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Nathalie FILLLOL, Hubert QUENAULT, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Représentés: René CLUZEL par Jean-Paul LABIT, Muriel LAPIERRE par Pierre CARCENAC

Excusés: Pierre-Edouard DAURES, Simon FOURNIER

Absents:

Secrétaire de séance: Cécile SAVY

Objet: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS - DE 2022_040

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29, qui fonde une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt local,

Considérant que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à cet intérêt local et à l'animation du territoire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'octroyer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022 aux associations listées ci-dessous :

Infos tourisme	700,00 €
Archers du Céor	600,00 €
Lévézou Ségala Aveyron XV	300,00 €
Pareloup Céor FC Jeunes/adultes	600,00 €
FNACA Anciens d'Algérie	100,00 €
Les Amis du Musée	400,00 €
Familles Rurales Salmiech	500,00 €
A.P.E. Salmiech	500,00 €
Les Séniors du Céor	500,00 €
Les Amis du clocher de St Amans	250,00 €
Comité des Fêtes Salmiech	600,00 €
A.J.S.	500,00 €
Les Clampins du Lagast	500,00 €
ADMR	500,00 €
Tennis Club Salmiech	400,00 €

- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 6574 du budget 2022 de la commune.

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Jean-Paul LABIT

RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/04/2022 012-211202551-20220415-DE_2022_040-DE

